



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES A  
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO

REALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX OU D'UN ECO-PRÊT COMPLÉMENTAIRE  
A UN ECO-PRÊT ATTRIBUE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, METROPOLE  
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement :

- Adresse de réalisation des travaux :  
N° d'appartement \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_
  - Année d'achèvement du logement : \_\_\_\_\_
  - Nature du logement faisant l'objet des travaux :  
 maison individuelle  appartement
  - Occupation du logement :  
 par le propriétaire  mis à disposition gratuitement  en location  vacant
  - Catégorie du propriétaire :  
 particulier  société civile
- Prêt complémentaire à un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat de copropriétaires :
- Montant de la participation de l'emprunteur à cette avance : \_\_\_\_\_ €
  - Date d'émission de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires : \_\_/\_\_/\_\_

Caractéristiques des travaux :

- Travaux réalisés pour le compte :  
 du demandeur  de la copropriété  du demandeur et de la copropriété
- Type de travaux :  
 Action seule\*  Bouquet de 2 actions  Bouquet de 3 actions ou plus  
\* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en €TTC  
..... = \_\_\_\_\_
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en €TTC ..... = \_\_\_\_\_
- Montant total en €TTC ..... = \_\_\_\_\_
- Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir  de l'ANAH,  de l'ASP,  d'une collectivité,  autre  
..... = \_\_\_\_\_

Demande accompagnée :

- de \_\_\_ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés ;
  - de \_\_\_ devis pour les frais ;
  - de \_\_\_ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement
  - de \_\_\_ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
  - de \_\_\_ documents attestant du montant et de la date d'émission de l'éco-prêt à taux zéro complémentaire attribué au syndicat de copropriétaires \*
- \* Uniquement dans le cas d'un éco-prêt complémentaire à un éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_
  - Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_
- Associé(e)(s), représentant la société civile : \_\_\_\_\_
- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
  - certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
  - certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro (à l'exception le cas échéant de l'éco-prêt attribué au syndicat de copropriétaires mentionné *supra* pour financer d'autres travaux que ceux du présent formulaire) ;
  - certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
  - certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
  - m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
  - reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de \_\_\_\_\_ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de \_\_\_\_\_ € ;
  - reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois dans le cas d'une action seule ou d'un bouquet de travaux comportant deux actions, ou entre 36 et 180 mois dans le cas d'un bouquet de trois actions ou plus, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de \_\_\_\_\_ mois.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature(s)

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type - Devis »****À faire remplir aux professionnels par le demandeur****À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

 Isolation thermique performante de la totalité des toitures

**Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC**
*(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)*
**A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.**
**Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC**
*Pour information, critères techniques associés \* :*
 Isolation en plancher de combles perdus

 $R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$ 
 $\geq 7$ 
 Isolation en rampants de toiture et plafonds de combles

 $R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$ 
 $\geq 6$ 
 Isolation de toiture terrasse

 $R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$ 
 $\geq 4,5$ 

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

 Isolation thermique performante d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur

**Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC**
*(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)*
**A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.**
**Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC**
*Pour information, critères techniques associés \* :*
 Isolation des murs

 $R_{\text{additionnelle}} = \dots\dots\dots (m^2.K)/W$ 
 $\geq 3,7$ 
**Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :**
 Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert, vérifiant le critère technique suivant :  $R \geq 3 m^2.K/W$ 

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

 Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux :

\_\_\_\_\_

\* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.

Isolation thermique performante d'au moins la moitié des parois vitrées

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres ou de portes-fenêtres	Uw = ..... W/(m².K)	≤ 1,3
	et Sw = .....	≥ 0,3
<input type="checkbox"/> Remplacement de fenêtres en toitures	Uw = ..... W/(m².K)	≤ 1,7
	et Sw = .....	≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose ou remplacement d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw = ..... W/(m².K)	≤ 1,5
	et Sw = .....	≥ 0,36
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Uw = ..... W/(m².K)	≤ 1,8
	et Sw = .....	≥ 0,32
<input type="checkbox"/> Pose de vitrages à faible émissivité	Ug = ..... W/(m².K)	≤ 1,1

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Pose de portes d'entrée donnant sur l'extérieur vérifiant le critère technique suivant :  $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$

Pose de volets isolants vérifiant le critère technique suivant :  $R > 0,22 \text{ m}^2.K/W$

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC

(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)

A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.

Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC

	Pour information, critères techniques associés * :	
<input type="checkbox"/> Pose d'une chaudière à condensation avec programmeur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une chaudière micro-cogénération gaz de puissance de production électrique $\leq 3 \text{ kV-ampère}$ avec programmeur de chauffage		
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur air/eau avec programmeur de chauffage	COP = .....	≥ 3,4
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur géothermique à capteur fluide frigorigène (de type sol/sol ou sol/eau), de type eau glycolée/eau ou de type eau/eau avec programmeur de chauffage	COP = .....	≥ 3,4
<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'équipements de raccordement à un réseau de chaleur		

Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :

Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire vérifiant  $R > 1,2 \text{ m}^2.K/W$

Appareils de régulation et de programmation du chauffage

Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature Tampon

Nombre de devis joints :

Adresse de réalisation des travaux : \_\_\_\_\_

\* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.

**A remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.**

**En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Le présent formulaire mentionne, pour mémoire, les principaux critères de performance requis. Il est donc indispensable que l'entreprise vérifie si les équipements, appareils, matériaux concernés répondent complètement aux exigences fixées dans l'arrêté précité.**

**L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié. L'entreprise s'engage par ailleurs à renseigner le « formulaire type factures » à l'achèvement des travaux si ceux-ci sont effectivement réalisés.**

**Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable**

**Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC**

*(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)*

**A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.**

**Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC**

*Pour information, critères techniques associés \* :*

Pose d'une chaudière bois respectant les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5 et de puissance < 300 kW avec programmateur de chauffage

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures ou cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement = ..... %	≥ 70%
	et Taux d'émission de CO = ..... %	≤ 0,3%
	et Indice de performance environnementale = .....	≤ 2

Ou bien pose d'équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique

**Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :**

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage vérifiant R > 1,2 m²K/W
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Tampon \_\_\_\_\_

Nombre de devis joints : \_\_\_\_\_

**Équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable**

**Coût total éligible revenant au logement incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ € TTC**

*(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)*

**A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété.**

**Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété, en incluant les éventuels travaux induits associés \* = \_\_\_\_\_ en € TTC**

*Pour information, critères techniques associés \* :*

Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBat ou SolarKeymark ou équivalent

<input type="checkbox"/> Ou bien pose d'une pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire <sup>1</sup>	COP = .....	> 2,4 si captage de l'air ambiant ou extérieur
	COP = .....	> 2,5 si air extrait
	COP = .....	> 2,3 si géothermie

Ou bien pose d'équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique

**Le cas échéant, travaux complémentaires finançables associés à cette action :**

- Travaux de calorifugeage de l'installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire vérifiant R > 1,2 m²K/W
- Appareils de régulation et de programmation du chauffage
- Equipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Tampon \_\_\_\_\_

Nombre de devis joints : \_\_\_\_\_

Adresse de réalisation des travaux :

\_\_\_\_\_

**\* Seuls la catégorie de travaux et le coût total éligible indiqués par l'entreprise font foi.**

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Également dénommée « chauffe-eau thermodynamique »